

Décrets et arrêtés

Décret présidentiel n° 2020-29 du 23 mars 2020, portant ratification du statut de l'Organisation panafricaine de la propriété intellectuelle, adopté à Addis-Abeba le 31 janvier 2016.

Le Président de la République,

Vu la Constitution, notamment ses articles 67 et 77,

Vu la loi organique n° 2020-18 du 23 mars 2020, relative à l'approbation du statut de l'Organisation panafricaine de la propriété intellectuelle, adopté à Addis-Abeba le 31 janvier 2016,

Vu la loi n° 2016-29 du 5 avril 2016, relative à l'organisation de la ratification des conventions,

Vu le statut de l'Organisation panafricaine de la propriété intellectuelle, adopté à Addis-Abeba le 31 janvier 2016,

Prend le décret Présidentiel dont la teneur suit :

Article premier - Est ratifié le statut de l'Organisation panafricaine de la propriété intellectuelle, adopté à Addis-Abeba le 31 janvier 2016.

Art.2 - Le présent décret présidentiel sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis le 23 mars 2020.

Le Président de la République

Kaïs Saïed